Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (6) juillet 2020 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Le conseil de la municipalité de la Rédemption siège en séance ordinaire ce lundi 6 juillet à 20h00 À HUIS-CLOS.

Assiste à la séance, à huis-clos, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et Chantal Boucher à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Présent Manon Landry : Présente André Fournier : Présent Raynald Bérubé : Présent Myriam Morissette : Présente

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire surtout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020; ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettent au conseil de siéger à huis clos et qui autorisent les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

Résolution# 20-111

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la séance à huis-clos.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #20-112</u>

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Les conseillers ont renoncé à leur droit de 72 heures d'avis pour apporter des points dans le varia.

Lecture et adoption du procès- verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2020. Résolution #20- 113

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 Mme La Mairesse demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par André Fournier, il est résolu la majorité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-114

AFFECTATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Rédemption, tenue le 6 juillet 2020, à 20 heures, au Centre municipal Viateur Labonté:

LA MAIRESSE : SONIA BÉRUBÉ

LES MEMBRES DU CONSEIL :

Steve Soucy : Présent Manon Landry : Présente André Fournier : Présent Raynald Bérubé : Présent Myriam Morissette : Présente

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT le récent départ du directeur général, monsieur Gilles Provencher;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit affecter un employé à ce poste, mais uniquement par intérim, soit jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT la possibilité d'affecter l'adjointe administrative, madame Chantal Boucher, au poste de directrice générale par intérim, alors qu'elle est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT la convention collective entrée en vigueur le 24 octobre 2019, laquelle s'applique au poste habituel de madame Boucher;

CONSIDÉRANT le chapitre 11 de la convention collective traitant de l'affectation possible à des fins temporaires;

CONSIDÉRANT que madame Boucher est d'accord pour accepter ce poste selon les modalités déjà échangées;

CONSIDÉRANT que la partie syndicale est également d'accord avec l'affectation de madame Boucher à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :
MANON LANDRY
APPUYÉ PAR :
MYRIAM MORISSETTE

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

Le conseillé No(3) M. André Fournier s'est opposé à cette résolution.

D'affecter l'adjointe administrative, madame Chantal Boucher, au poste de directrice générale par intérim, et ce, rétroactivement au 15 juin 2020, date du début de ses fonctions à ce poste;

QUE cette affectation de poste soit en vigueur pour une période de trois (3) mois à compter du 15 juin 2020 et qu'elle pourra être renouvelée au besoin ou être plus courte si la Municipalité procède plus rapidement à l'embauche d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale.

5. Demande d'emprunt temporaire pour la construction du Garage municipal (amendement) Résolution# 20-115

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité par le conseil que la Municipalité de La Rédemption demande un emprunt temporaire d'un montant autorisé de 769 294 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2019-04 à la caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis.

Afin de réduire les couts de frais d'intérêt nous allons prendre les fonds dans les comptes 91775 et 600180 Caisse populaires Desjardins pour un montant de 827 914.00\$ et ensuite nous utiliserons l'emprunt temporaire.

Après la réception de l'aide financière RECIM 1 179 975.00\$ nous allons remettre les sommes utilisées dans les comptes 91775 et 600180 Caisse populaires Desjardins

Que Sonia Bérubé, mairesse, et Chantal Boucher, directrice générale par intérim en remplacement de M Gilles Provencher, soient autorisés à signer les documents relatifs à l'emprunt.

6. <u>Ville de Mont-Joli facture # 19799 au montant de 8 400.00\$</u> Résolustion#20-116

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer à la Ville de Mont-Joli la facture #19799 au montant de 8 400.00\$ pour les fournitures de service incendie pour l'année 2020

7. GHD frais honoraire pour le garage municipal facture #377562 au montant de 4 553.82\$ Résolution# 20-117

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture # 377562 au montant de 4 553.82\$ pour les frais d'honoraires.

8. Acceptation des comptes du mois au montant de 25 020.90\$ Résolution# 20-118

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de juin 2020 au montant de 25 020.90\$

9. <u>Varia</u> <u>A. (Nouvelle camionnette)</u> <u>Résolution# 20-119</u>

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité de faire un estimé pour la réparation de la camionnette silverado de la municipalité.

La conseillère no (6) Mme Myriam Morissette c'est opposé.

B. (couteaux souffleur)

Devront être posés déjà voter lors d'une séance ultérieure

- C. Démission du conseillé no (5) M. Simon Chassé le 25 mai 2020
- D. Poste de coordonnatrice en loisir remis en Août 2020.
- E. Employé # 84 remis en août 2020
- F. Réunion pour le chantier du garage municipal remis en août 2020
- G. Öter le peigne du Western pour la saison hivernal 2020-21 Résolution# 20-120

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à la majorité de faire ôter le peigne après le Western. (Charrue)

La conseillère no (6) Mme Myriam Morissette c'est opposé.

10. Période de questions

11. Prochaine séance

Lundi le 3 août 2020 à 20h00

12. <u>Levé de la séance</u> <u>Résolution#20-121</u>

Après la période de questions, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h34.

Je, Sonia Bérubé, Mairesse atteste que la signature du présent procès- verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.		
Sonia Bérubé, mairesse	secrétaire lors de la présente séance ordinaire	